

Décision

Générale

colonial

Décision n° 26-436-1933 Congés.

n° 26-436-1933

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 mars 1934

Numéro JO

n° 436 du 31/03/1933

Date du numéro

31 mars 1933

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de six mois. à passer en France a été accordé à M. Ferrando (Téo), greffier du tribunal supérieur d'appel de Djibouti. Cet agent prendra passage sur le paquebot de la Compagnie des Messageries maritimes attendu à Djibouti vers le 4 avril 1933.